

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 08 novembre 2022 à 18H30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 26

Pouvoirs : 8

Votants : 34

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

M. Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

M. Daniel PEYNON

LEZOUX

M. Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, Mme Anne Marie OLIVON, Mme Eliane GRANET

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, M. Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT-JEAN-D'HEURS

Mme Séverine VIAL

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUÉ, M. Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Annick FORESTIER (donne pouvoir à M. Daniel PEYNON), Mme Déolinda DE FREITAS (donne pouvoir à Mme Julie MONTBRIZON), Mme Catherine MORAND (donne pouvoir à Mme Marie-France MARMY), M. Guillaume FRICKER (donne pouvoir à M. Jean-Baptiste GIRARD), M. Gilles MARQUET (donne pouvoir à Mme Eliane GRANET), M. Thierry TISSERAND (donne pouvoir à Mme Elisabeth BRUSSAT), M. René BROUSSE (donne pouvoir à Mme Michelle CIERGE), M. Bernard FRASIAK (donne pouvoir à Mme Séverine VIAL)

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : Mme Isabelle GROUIEC

Arrivée en cours de séance : Mme Michelle CIERGE à compter de l'ordre du jour n°11

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.
M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°02 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022 est présenté et approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Installation de nouveaux conseillers communautaires

Rapporteur : E.BRUSSAT

Madame la Présidente a informé le Conseil Communautaire des démissions de deux Conseillers Communautaires. M. Michel SEVE, délégué suppléant, remplacé par Mme Nathalie DE LA FUENTE. M. Patrick GIRAUD, délégué titulaire, remplacé par M. Gilles BERGAMI.

2- Désignations de 2 représentants au SIGEP

Rapporteur : E.BRUSSAT

Deux représentants titulaires ont été désignés au SIGEP, Mme Josiane HUGUET et Mme Danielle GRANOUILLET. Ainsi, il est expliqué qu'il est aussi nécessaire de désigner 2 représentants suppléants. Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité de désigner M. René BROUSSE et Mme Isabelle GROUIEC.

3- Collège Onslow – désignation de représentants

Rapporteur : E.BRUSSAT

Pour les collèges de plus de 600 élèves, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de leur commune siège doit désigner des représentants afin de siéger au conseil d'administration. C'est donc le cas pour le collège ONSLOW de Lezoux. Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier les délégués désignés au 25/06/2020. Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité de désigner Mme Annick FORESTIER en représentant titulaire et Mme Josiane HUGUET en représentant suppléante.

FINANCES

4- Reversement de la taxe d'aménagement

Rapporteur : D.PEYNON

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant leurs compétences) ».

Les 14 communes membres et la communauté de communes doivent, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI pour 2022 et 2023.

Dans un contexte économique très défavorable, la communauté de communes veut éviter de réduire la capacité d'investissement des communes.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'appliquer le principe de reversement de 0% de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes pour les années 2022 et 2023 et de s'engager à travailler sur une nouvelle répartition pour 2024.

5- DM n°1 – Modification

Rapporteur : D.PEYNON

Il est proposé certains ajustements budgétaires au budget principal et des modifications à la décision modificative n°01-2022, il convient d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les modifications suivantes :

Désignation	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
D-023 : Virement à la section d'investissement	788.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	788.00 €	0.00 €
R-773-01 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	788.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	788.00 €
Total FONCTIONNEMENT	788.00 €	788.00 €
INVESTISSEMENT		
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	788.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	788.00 €
D-281318-01 : Autres bâtiments publics	788.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	788.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	788.00 €	788.00 €

FRANCE SERVICES

6- Convention de mise à disposition de locaux avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du bassin Thiernois (SMTUT)

Rapporteur : G.FRICKER

Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité la proposition du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) de faire une permanence mensuelle de la Maison de la mobilité dans les locaux de l'Espace France services à Lezoux.

URBANISME

7- GEMAPI : contrat territorial Litroux-Jauron – Financement

Rapporteur : E.BRUSSAT

Dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial Litroux/Jauron, Billom Communauté a lancé un appel d'offres pour trois études. Ces dernières ont pour objectifs de participer à l'amélioration des connaissances des deux bassins versants.

Après consultation et analyse des offres, il a été retenu trois bureaux d'études suivants :

Lot 1 : **TERRANA** Laboratoire d'analyse pour la santé publique

Lot 2 : **CESAME** Études & conseil en Environnement

Lot 3 : **SCE** Aménagement & Environnement

L'agence de l'eau Loire Bretagne subventionne ses études à hauteur de 70% et le conseil départemental à hauteur de 10% (seulement pour les lots 1 et 2) soit 7 % du montant total. Le Conseil Communautaire a accepté à **l'unanimité** de prendre le reste à charge des deux EPCI soit de **39 003.86€ pour chaque ECPI** au lieu des 35 742€ (tableau ci-joint).

Dépenses TTC		Recettes	
Lot 1	70 689,94	Agence de l'eau Loire-Bretagne : 70 %	41 235,80
		Conseil départemental : 10 %	5 890,83
Lot 2	57 657,00	Agence de l'eau Loire-Bretagne : 58,9 %	28 324,10
		Conseil départemental : 8,4 %	4 046,00
Lot 3	69 978,00	Agence de l'eau Loire-Bretagne : 70 %	40 820,50
		Total subventions perçues	120 317,22
		Auto-financement Billom.Co (TTC)	39 003,86
		Auto-financement CCEDA (TTC)	39 003,86
TOTAL DÉPENSES	198 324,94	TOTAL RECETTES	198 324,94

8- Position de principe projet photovoltaïques

Rapporteur : E.BRUSSAT

Le SRADDET a été adopté en 2019 avec pour objectif de multiplier par 10 la production d'énergie photovoltaïques d'ici 2030. Pour se faire, le développement doit prioritairement se réaliser sur les bâtiments et sur les espaces déjà artificialisés et les espaces pollués ou fortement dégradés dont le retour à une fonction naturelle ou agricole n'est plus possible. L'installation au sol doit être par défaut écartée, sauf à titre exceptionnel dans certains cas particuliers encadrés. Les équipements devront être envisagés sur des terrains déjà artificialisés ou inutilisables à d'autres fins.

Le Conseil Communautaire a adopté à **29 voix POUR et 4 abstentions**, la proposition de Madame La Présidente de signer la charte de développement des projets photovoltaïques dans

le Puy-de-Dôme qui a été rédigé par les services de l'Etat afin de veiller à la cohérence des démarches de manière collective.

9- Etude pré-opérationnelle OPAH – Choix du titulaire

Rapporteur : A.TARTRY-LAVEST

Une consultation a été lancée sous la forme de la procédure adaptée pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle « habitat ».

Après analyse des offres en CAO, celle-ci propose de retenir le bureau d'étude URBANIS pour un montant de marché de 49 450 € HT, 59 340 € TTC, ce que le Conseil Communautaire a accepté **à l'unanimité**.

TOURISME

10- Chemin de Montaigne – convention avec le comité départemental de randonnée

Rapporteur : E.BRUSSAT

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** la mise en place d'une convention avec le comité départemental de la Randonnée Pédestre du Puy-de-Dôme (CDRP PDD) pour l'entretien de la partie du GR89 qui la concerne (communes de Peschadoires, Sain Jean d'Heurs, Lezoux et Seychalles)

En contrepartie de la réalisation des prestations définies, la Communauté verse chaque année au Comité une somme forfaitaire calculée sur une base de 10 euros par kilomètre, soit 265 euros.

RH

11- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : J.HUGUET

Le Conseil Communautaire a accepté **à l'unanimité** la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance, garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

ECONOMIE

12- PAI – Dépôt d'une autorisation de défrichement

Rapporteur : F.MONEYRON

Dans le cadre de la commercialisation actuelle et à venir des parcelles situées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, une nouvelle autorisation de défrichement doit être sollicitée

auprès de la DDT pour les terrains situés sur la partie nord-ouest de la ZAC à l'arrière de la plate-forme logistique Alliance Centre Auvergne

Le Conseil Communautaire a autorisé **à l'unanimité** Madame La Présidente à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement sur une superficie de 5 ha environ pour les parcelles suivantes et comprises dans le périmètre de la ZAC Entre Dore et Allier sur la commune d'Orléat : parcelles cadastrées ZC 207, ZC 208 (pour partie) ZC 209, ZC 210, ZC 211 (pour partie) et portion de l'ancien chemin rural de Lezoux aux Geneix.

13- Cession d'une parcelle à la SCI SCOTT et approbation du cahier des charges de cession ou location de terrains (CCCT)

Rapporteur : F.MONEYRON

La SCI SCOTT est propriétaire d'un terrain de 2 ha situé sur le PAI Entre Dore et Allier, une plate-forme de pièces de rechanges automobiles du groupe Stellantis est édifée depuis 2017, plus de 70 salariés y travaillent. Les responsables de la SCI ont fait connaître à la CCEDA leur décision d'acquérir un terrain supplémentaire situé à l'arrière de la plate-forme de manière à étendre le bâtiment existant. Le besoin foncier supplémentaire est d'environ 1.5 ha, le projet comprend la création de 10 emplois supplémentaires. La parcelle est située sur la commune de Orléat.

Le Conseil Communautaire a adopté **à l'unanimité** la cession d'une parcelle de terrain à prendre sur les parcelles cadastrées ZC 207 (pour partie), ZC 209, ZC 210, ZC 211 (pour partie) et portion de l'ancien chemin rural de Lezoux aux Geneix au prix de 13€ HT le mètre carré.

14- Politique locale du commerce : actualisation du règlement Aide aux commerces

Rapporteur : F.MONEYRON

Suite à l'adoption du nouveau SRDEII élaboré par la région Auvergne Rhône Alpes adopté le 29 Juin 2022, et la mise à jour de la convention d'aides aux entreprises en partenariat avec la Région AURA, le Conseil Communautaire a accepté **à l'unanimité** de réactualiser le règlement d'aides aux entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente sur la CCEDA jusqu'en 2028.

15- Politique Locale du Commerce : demande de financement LEADER

Rapporteur : F.MONEYRON

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier mène une politique active de soutien aux acteurs de l'économie de proximité. Suite à la Commission Economie, une feuille de route 2023 recense les actions de valorisation à reconduire, ce programme d'actions est éligible au financement européen LEADER 2014-2020 (Enveloppe supplémentaire 2021-2022), au titre de la fiche action 2.2 « Mieux valoriser les ressources locales et les potentiels économiques du Livradois-Forez ». Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** la feuille de route 2023, le plan de financement ainsi que le dépôt du dossier de la demande de financement au titre des fonds européens LEADER.

Le montant global de la dépense est estimé à 38 430€ pour un montant de subvention attendue de 80%, soit 30 744€.

16- JPOE : convention de partenariat avec Thiers Dore et Montagne

Rapporteur : E.BRUSSAT

Pour la 13^{me} année consécutive, les Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la CCEDA co-organisent la manifestation dédiée à la découverte des entreprises du bassin Thiernois « Les Journées Portes Ouvertes Entreprises ».

Compte-tenu de l'intérêt que représente cette manifestation auprès d'un public scolaire en termes de découverte des métiers et des savoir-faire, une nouvelle édition a été programmée du 23 au 25 novembre 2022 (Semaine de l'industrie).

Une participation financière de la Communauté de Commune à hauteur de 2000€ est sollicitée pour la communication et la promotion de cette manifestation (édition de dépliants, affiches et insertion presse dans la Montagne et la Gazette, affichage urbain) ainsi qu'une demande de convention avec la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, ce que le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité**.

URBANISME

17- Modification de règlement d'attribution de l'aide à l'installation d'une chaudière à bois/granules

Rapporteur : E.BRUSSAT

Par délibération du 27/09/2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier attribuerait une subvention 1 500€ aux personnes répondant aux conditions instaurées par le règlement d'attribution (installation ou remplacement par une chaudière à bois reliée à un chauffage central et ressources du foyer plafonnées).

La commission habitat a décidé de refondre le règlement d'attribution de l'aide aux chaudières aux particuliers en ouvrant l'aide aux propriétaire bailleurs et en réalisant un tableau d'attribution basé sur les revenus de MaPrimRénov'.

Le Conseil Communautaire a validé **à l'unanimité** les conditions de mise en place de l'aide aux chaudières.

Le secrétaire de séance



Jean-Louis DERBIAS

La Présidente



Elisabeth BRUSSAT